

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 12/11/2024

Publication le 19/11/2024

Conseillers en exercice : 43

Présents : 35

Quorum : 22

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Dix Huit Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 02_181124

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Rapport Annuel
Développement Durable
2024.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI), Monsieur Jérémy PANGOURASSOU (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Matthieu HERMANT)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_02-DE
Reçu le 19/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
19/11/2024



Délibération n°02_181124 du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024 (suite)

Madame Faustine THIBAUD rapporte :

La rédaction d'un rapport annuel sur le Développement Durable n'est pas une obligation pour la Ville d'Aubagne (seuil inférieur à 50.000 habitants) mais c'est une volonté appuyée que de le porter à la connaissance de tous depuis de nombreuses années.

La Ville d'Aubagne poursuit son engagement en faveur de l'écologie positive.

En 2024, elle s'est vue renouveler par l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE Région Sud) le label « Territoire durable : une Cop d'Avance », signe de son action engagée envers l'environnement sur le territoire aubagnais.

De nombreuses actions sont menées dans des domaines variés, tels que :

- la reconquête de la biodiversité sur le territoire communal,
- la préservation du patrimoine naturel pour une ville nature,
- la sensibilisation des publics aux thématiques environnementales,
- les mobilités douces pour tous,
- les investissements pour plus de sobriété énergétique.

Cette délibération propose de prendre acte du Rapport annuel 2024 sur le Développement Durable, qui permet de communiquer sur les actions environnementales du territoire aubagnais, de recenser les principales actions mises en œuvre dans l'année et de mesurer leurs avancées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la loi du 12 Juillet 2010, dite loi Grenelle 2,

VU le décret n°2011-687 du 17 Juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

VU les articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4425-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le Plan de Transition Écologique de la Ville d'Aubagne portant sur la période 2024 – 2030, constitué de 5 priorités déclinées en 13 axes de travail et 50 actions environnementales sur le territoire aubagnais,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : de PRENDRE ACTE des éléments détaillés du Rapport sur le Développement Durable 2024 de la Ville d'Aubagne.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_02-DE
Reçu le 19/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
19/11/2024



Délibération n°02_181124 du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024 (suite)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241118-181124_02-DE
Reçu le 19/11/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
19/11/2024

